

Le climat scolaire

Séminaire personnels de direction arrivants – août 2020

Les faits d'incivilité et de violence en milieu scolaire : en baisse significative en 2019 qui s'explique notamment par le **renforcement du partenariat** opérationnel entre le VR DGE et **les forces de l'ordre** ainsi que par un **meilleur accompagnement des actions relevant de la charte d'application en milieu scolaire du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance** signée le 16 mars 2018.

Les faits se situent essentiellement en collège avec un **taux de 15,6 incidents pour 1 000 élèves**, supérieur **aux moyennes nationales (13,9)**. Ce taux est particulièrement élevé en province Sud avec **17,2 faits pour 1 000 élèves** alors qu'il est de 6,9 en province Nord et de 12,4 en province des Iles Loyauté.

- **La médiation entre pairs** : La finalité des formations est de comprendre les mécanismes des conflits, de s'approprier l'attitude du médiateur, de développer ses compétences relationnelles, d'acquérir les techniques de médiation et d'écoute active ;

- **La prévention du harcèlement** : un **protocole** est à disposition de tous les établissements, sur les critères d'identification objective des situations de harcèlement et la procédure à suivre par l'équipe éducative face à une situation de harcèlement ou de discrimination révélée ou identifiée. Dans tous les établissements un **référént** harcèlement, est **formé** sur la prévention du harcèlement (connaissance du phénomène, procédures de traitement et voies de concertation) ;

- **La prise en compte des conditions de vie des élèves et des personnels** : l'équipe SV3S accompagne les établissements mobilisés dans la démarche ABMA « Aller bien pour mieux apprendre » une démarche globale de traitement du climat scolaire qui part des élèves. La démarche de labellisation E3D contribue aussi à l'amélioration du climat scolaire.

- Un outil de suivi global de l'élèves : **PERSEVERANCE**, il regroupe les faits d'incivilités, l'absentéisme, (déclaration à la CAF), les informations santé sociale. Un module GOPR (groupe d'observation et de prévention des ruptures) permet de piloter les cellules de veille.

- Un service **SV3S** (Service vie scolaire, santé social) dédié à l'accompagnement des établissements, une équipe EMS (Equipe mobile de soutien) et une Cellule d'Écoute et de Soutien Psychologique (CESP).